

	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	ESC: WFS 75/3 Mars 1975
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point IV (b) (iv)
 de l'ordre du jour provisoire

F

CONSULTATION AD HOC SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Rome, 19 - 23 mai 1975

ASSISTANCE INTERNATIONALE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE PROGRAMME DE LA FAO

Résumé

La Conférence de la FAO, et par la suite, la Conférence mondiale de l'alimentation et le Conseil de la FAO ont instamment invité les Gouvernements et les organisations internationales et régionales intéressées à fournir l'assistance technique, financière et alimentaire nécessaire pour mettre au point et appliquer des politiques nationales de stockage de produits alimentaires dans les pays en développement de façon à mettre ces pays à même de collaborer efficacement à une politique de sécurité alimentaire mondiale. La Conférence de la FAO est convenu que l'Organisation a un rôle central à jouer à cet égard. Après avoir exposé les objectifs et les dispositions institutionnelles du programme FAO d'assistance en matière de sécurité alimentaire mis en route en 1974, le présent document passe en revue les conclusions des missions envoyées sur le terrain à la demande d'un certain nombre de pays en développement et décrit les activités et les mesures ultérieures envisagées. Le document est soumis aux fins d'information et pour observations.

SOMMAIRE

1. HISTORIQUE ET OBJECTIFS
2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL
 - a) Cadre institutionnel
 - b) Coopération avec d'autres organismes internationaux
 - c) Choix des priorités
 - d) Préparation des missions
3. CE QUI A ETE FAIT
 - i) Ethiopie
 - ii) Botswana
 - iii) Philippines
 - iv) Autres missions
4. PLANS POUR LES ACTIVITES FUTURES
 - a) Programme des missions de 1975
 - b) Activités régionales
 - c) Orientation future de l'assistance en matière de sécurité alimentaire
5. MESURES ULTERIEURES

ASSISTANCE EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT :

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE PROGRAMME DE LA FAO

1. HISTORIQUE ET OBJECTIFS

1. Dans la Résolution 3/73 sur la sécurité alimentaire mondiale adoptée par la Conférence de la FAO à sa dix-septième session en novembre 1973, les Etats-Membres préconisent instamment l'octroi d'une aide internationale supplémentaire, indispensable pour maintenir à un niveau suffisant les stocks nationaux de céréales vivrières de manière à éviter de graves pénuries alimentaires, spécialement en cas de mauvaises récoltes ou de catastrophes naturelles. Plusieurs Etats Membres et fournisseurs d'aide alimentaire se sont déclarés disposés à fournir un appui matériel et technique dans le cadre de programmes bilatéraux et multilatéraux pour mettre les pays en développement à même de collaborer efficacement à une politique de sécurité alimentaire mondiale, en conformité avec leurs priorités nationales. D'autres organismes internationaux et régionaux de développement ont aussi indiqué qu'ils étaient prêts, dans le contexte de leurs opérations normales, à soutenir des politiques nationales de sécurité alimentaire dans les pays en développement. La Conférence a reconnu que la FAO a un rôle central à jouer à cet égard. Elle a invité le Directeur général à aider, en collaboration avec d'autres organismes internationaux et régionaux de développement, les pays en développement intéressés à formuler des politiques appropriées en matière de sécurité alimentaire, ainsi qu'à identifier et à mobiliser les ressources nécessaires à cet effet.

2. Par la suite, la Conférence mondiale de l'alimentation, tenue en novembre 1974, a adopté la Résolution XVII concernant l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale. Cette Résolution fait sienne l'initiative prise par la FAO pour atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire mondiale et exhorte les organisations internationales et régionales intéressées à fournir notamment l'aide technique, financière et alimentaire nécessaire, sous forme de dons ou à des conditions particulièrement favorables, pour permettre l'élaboration et l'application de politiques nationales appropriées en matière de stockage des produits alimentaires dans les pays en développement, y compris le renforcement des moyens d'entreposage et de transport, compte tenu des priorités inscrites dans les programmes nationaux, de manière que ces pays soient à même de collaborer efficacement à une politique de sécurité alimentaire mondiale. Une disposition analogue figure dans la Résolution 1/64 du Conseil de la FAO.

2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

a) Cadre institutionnel

3. Un dispositif opérationnel a été mis en place dans le cadre actuel de la FAO en vue de planifier et de desservir l'assistance à octroyer aux pays en voie de développement pour les aider à formuler leurs politiques de sécurité alimentaire ainsi qu'à identifier et à mobiliser les ressources indispensables à cet effet. Ce dispositif comprend un service central restreint, relevant de la Division des produits et du commerce international, à qui incombera la responsabilité générale du programme et des relations de travail avec les gouvernements et les divers organismes coopérants. Un Comité inter-départemental assure la coordination de la planification, sur une base interdisciplinaire. Il se compose de représentants de toutes les divisions techniques intéressées de la FAO, ainsi que du Programme alimentaire mondial. Les Bureaux régionaux sont informés et consultés. Les décisions courantes sont traitées par le service central dirigé par le Chef du Service des denrées alimentaires de base, de la Division des produits et du commerce international. Plusieurs divisions du Siège ainsi que des Bureaux régionaux et des projets de terrain ont détaché des membres de leur personnel pour qu'ils participent aux missions de sécurité alimentaire, de concert avec d'autres organismes intéressés.

b) Coopération avec d'autres organismes internationaux

4. D'étroites relations de travail sont entretenues avec d'autres organismes de développement. Avant la dix-septième session de la Conférence de la FAO, tenue en septembre 1973, le Directeur général avait convoqué une réunion des organismes internationaux et régionaux de développement intéressés en vue d'examiner par quels moyens ils pouvaient aider les pays moins favorisés à collaborer efficacement à un système de sécurité alimentaire mondiale. La Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial avaient envoyé des représentants à cette réunion. Chacune de ces organisations a saisi cette occasion pour préciser ce qu'elle faisait dans ce domaine et ce qu'elle pouvait offrir à l'avenir aux pays en développement, dans le contexte de sa politique propre.

5. Un certain nombre de propositions constructives ont été énoncées et à la suite de cette réunion, plusieurs organismes ont été activement associés aux missions FAO de sécurité alimentaire mises sur pied à la demande des gouvernements intéressés. En particulier la Banque asiatique de développement a étroitement coopéré aux travaux des missions envoyées au Bangladesh, aux Philippines (auxquelles elle a participé) et en Thaïlande; elle a fait savoir qu'elle s'intéresserait également aux missions futures dans d'autres pays de la région. Le Programme alimentaire mondial a lui aussi pris part à la plupart des missions de terrain. La mission envoyée en Ethiopie comprenait des représentants de la Banque mondiale (qui a pris à sa charge une partie des dépenses) et de la CEA. Un premier contact a été établi avec la Banque inter-américaine et avec la Banque africaine de développement, le Fonds koweïtien pour le développement de l'économie arabe, le Fonds arabe de développement économique et social, et certains organismes d'assistance bilatérale, pour traiter des problèmes de sécurité alimentaire.

c) Choix des priorités

6. Une liste initiale des pays en développement auxquels il convient d'envisager en priorité l'octroi d'une assistance au titre de la sécurité alimentaire, a été établie en mars 1974, à partir d'un certain nombre de critères. Compte tenu des ressources limitées dont dispose la FAO ^{1/} et de la nécessité de les répartir de façon équilibrée entre les régions, vingt-cinq des pays en développement qui ont eux-mêmes des problèmes de sécurité alimentaire ou dont les difficultés ont des répercussions sur d'autres pays (voir Annexe) ont été sélectionnés. Il s'agit de pays qui sont particulièrement sensibles aux mauvaises récoltes et, éventuellement, aux catastrophes naturelles; certains d'entre eux sont fortement tributaires des importations ou de l'aide alimentaires et beaucoup ont des difficultés de transports intérieurs et extérieurs. Plusieurs pays exportateurs de céréales dont les approvisionnements sont sujets à fluctuations et à qui se posent des problèmes de stockage figurent aussi sur cette première liste. Celle-ci comprend huit des "pays les plus déshérités" parmi les pays peu développés (LDC) et plusieurs des pays "les plus gravement éprouvés" (MSA). Les Bureaux régionaux ont collaboré à la sélection des pays.

7. La liste n'est pas limitative et l'on se propose, sous réserve que la FAO dispose de ressources suffisantes, de faire profiter d'une assistance technique au titre du programme, d'autres pays en développement qui en ont manifestement besoin et sont disposés à prendre les mesures voulues dans le cadre d'un système de sécurité alimentaire mondiale.

^{1/} La Conférence de la FAO avait approuvé l'ouverture d'un crédit spécial de 200 000 dollars au titre de cette activité pour l'exercice biennal 1974-75. Certaines ressources supplémentaires, obtenues par une réduction des travaux concernant des activités de moindre priorité, ont été utilisées pour compléter ce montant.

8. Le Directeur général a écrit aux Gouvernements des 25 pays figurant sur la liste pour leur exposer les grandes lignes de cette nouvelle initiative et leur demander s'ils souhaitent recevoir une assistance de la FAO, notamment la visite de missions pluridisciplinaires de sécurité alimentaire. Les objectifs essentiels de ces missions sont :

- i) identifier les principaux problèmes de sécurité alimentaire qui se posent au pays ainsi que leurs causes;
- ii) recommander des politiques et des projets propres à résoudre ces problèmes;
- iii) aider à mobiliser des ressources financières et une assistance extérieures pour mettre en oeuvre le programme.

Au moment de la rédaction du présent document, la quasi totalité des 25 pays sélectionnés avaient répondu positivement et demandé une assistance de la FAO en matière de sécurité alimentaire. En outre, plusieurs pays en développement qui ne figurent pas sur la liste initiale ont manifesté leur intérêt pour la nouvelle initiative.

d) Préparation des missions

9. Sur la base de ces réponses, un programme de missions de terrain a été établi pour l'exercice 1974-75. Il est périodiquement revu par le comité de coordination. Chaque fois que cela est possible, de brèves consultations exploratoires sont organisées avec les pays, de manière à déterminer avec le Gouvernement si une mission est requise et, le cas échéant, d'en définir le mandat ou si l'assistance peut être fournie autrement sous forme par exemple de réunion technique, d'études spéciales, ou par l'intermédiaire des dispositifs d'aide existants.

10. Avant l'envoi d'une mission FAO sur le terrain, le Service central effectue une étude préparatoire (fondée, si possible, sur une documentation fournie par le pays intéressé), qui permet de synthétiser les analyses faites tant par la FAO que par d'autres organisations et concernant la situation et les politiques nationales pratiquées en matière de sécurité alimentaire, ainsi que de mettre en lumière les points cruciaux. Ces études constituent une source d'information pour les membres de la mission et une base initiale pour les échanges de vues avec le Gouvernement.

3. CE QUI A ETE FAIT

11. Le programme d'assistance en matière de sécurité alimentaire en est encore à sa phase initiale. Tout est mis en oeuvre pour éviter que ces activités fassent double emploi avec les travaux de caractère plus général des missions de la FAO ou d'autres organisations, chargées d'examiner la situation agricole ou de préparer des projets. Les missions proprement dites ne sont envoyées qu'après consultations et examen des besoins; dans certains cas (par exemple dans celui du Sahel, mentionné ci-dessous), des réunions régionales sont plus indiquées. La possibilité de constituer des réserves alimentaires régionales ou sous-régionales sont également explorées.

12. L'expérience acquise au cours des premières missions est systématiquement communiquée aux missions ultérieures, souvent composées - du moins en partie - par le même personnel. Les conclusions de la consultation d'experts sur les politiques de stockage des céréales en relation avec la sécurité alimentaire mondiale, tenue à Rome en février 1975, pourront aussi être mises à profit par le programme.

13. Entre avril 1974 et mars 1975, des missions de sécurité alimentaire ont été successivement envoyées en Ethiopie, aux Philippines, au Botswana et au Bangladesh. Au moment de la rédaction du présent document, les rapports des trois premières missions étaient achevés et étaient soumis pour approbation aux Gouvernements intéressés. D'autres missions visitent actuellement la Thaïlande et l'Equateur; il est prévu d'envoyer une mission en Egypte en avril-mai 1975. Une consultation régionale sur la sécurité alimentaire est organisée pour la zone sahélienne, en coopération avec le CISS; la Banque mondiale ainsi que divers organismes internationaux et, éventuellement, bilatéraux y prendront part.

14. Les principales conclusions des trois rapports terminés jusqu'à présent peuvent être récapitulées comme suit 1/ :

i) Ethiopie 2/

15. La mission est parvenue à la conclusion que l'opération de secours, lancée par le Gouvernement en 1973 après plusieurs années de grande sécheresse et le dépistage d'une famine dans le nord et l'est du pays, était arrivée trop tard car le Gouvernement n'était nullement préparé à faire face à des pénuries aussi aiguës. Ce fait a contribué à aggraver le caractère critique du problème de la sécurité alimentaire. L'absence de réserves et le manque de moyens de transport conjugués à l'insuffisance des systèmes d'information et de communication ont notablement entravé les opérations de secours. L'ampleur des fluctuations annuelles de la production dans la moitié orientale du pays et la précarité du système national actuel d'approvisionnement en denrées alimentaires rendent urgente l'adoption d'une action coordonnée dans le domaine de la sécurité alimentaire. Le rapport donne des précisions sur le supplément d'aide, tant technique que financière, requis pour étayer l'effort à accomplir à l'échelon national.

16. Les nouveaux programmes recommandés pour l'Ethiopie prévoient la mise en place des dispositifs suivants :

- a) Un système national d'information sur la situation des récoltes qui permette de donner rapidement l'alerte si de mauvaises récoltes sont prévisibles. Ces propositions visent surtout à renforcer avec une aide extérieure, le système rudimentaire fonctionnant actuellement au Ministère de l'agriculture.
- b) Un plan et une organisation d'intervention, en cas de crise due à la sécheresse. Une assistance extérieure sera nécessaire pour aider le service permanent de secours existant actuellement à mettre au point des plans d'action destinés à remédier d'urgence à des pénuries alimentaires aiguës. Le programme requis impliquerait une décentralisation accrue des pouvoirs et ferait une plus large place aux problèmes de développement régional, de développement rural et d'autonomie locale;
- c) Constitution de stocks de réserve suffisants pour faire face aux cas d'urgence sous contrôle gouvernemental. Compte tenu du déficit de la production de céréales vivrières estimé à 150 000 tonnes en 1974 et d'une logistique des transports, il est recommandé de maintenir, de façon permanente, une réserve minimale de 50 000 tonnes de céréales pour les situations d'urgence. Les coûts et les avantages de l'opération sont précisés. Les stocks, qui seraient répartis à divers endroits stratégiques, seraient utilisés uniquement pour faire face à des situations critiques, conformément aux directives données par les autorités gouvernementales compétentes. Il serait souhaitable que les céréales nécessaires pour établir les réserves initiales et pour les regarnir soient fournies par des donateurs extérieurs d'aide alimentaire. On aura besoin aussi de nouveaux entrepôts d'une capacité d'environ 20 000 tonnes, en sus des installations actuelles dont la capacité est d'environ 30 000 tonnes. Pour obtenir une partie des ressources locales nécessaires à l'application du programme d'action du Gouvernement en

1/ Les conclusions générales de ces trois missions ont été en principe approuvées par les gouvernements intéressés et les rapports complets sont actuellement présentés à leur agrément. Des informations complémentaires sur les principales conclusions des quatre autres missions seront fournies dans le courant de la session.

2/ La mission était dirigée par un économiste principal de la FAO et comprenait, outre un spécialiste de l'entreposage, un expert de la commercialisation et un spécialiste des produits envoyés par la FAO, des économistes désignés par la Commission économique pour l'Afrique, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial. Voir "World Food Security Country Reports : A policy and action plan for strengthening national food security in Ethiopia" (FAO, Rome, 1974).

matière de sécurité alimentaire, il est recommandé de prélever une taxe modique sur les exportations agricoles autres que le café.

- d) Des mesures en vue d'intensifier les programmes actuels de production de cultures vivrières et d'accroître l'efficacité du système de commercialisation des céréales sont également spécifiées.

17. Le rapport analyse l'assistance extérieure requise dans cinq secteurs pour des projets déterminés, visant à assurer la sécurité alimentaire : conseils techniques et assistance d'experts pour mettre en place un système national de prévisions des récoltes; aide alimentaire en vue de la constitution du stock de réserve pour les cas d'urgence; dispositif de commercialisation pour la gestion de la réserve initiale; aide technique et financière pour la construction de nouveaux entrepôts; conseils pour planifier l'organisation et l'exécution d'opérations de secours et de reconstruction en cas de sécheresse. Le Gouvernement poursuit en ce moment l'examen de ces propositions de projets.

ii) Botswana 1/

18. La mission a recommandé l'intensification des programmes de production alimentaire en cours ou proposés, notamment ceux qui appliquent les techniques nouvelles de culture en terres arides, expérimentées avec succès; elle a également préconisé d'une manière générale, l'adoption de pratiques culturales améliorées. Les programmes en cause renforceront l'auto-suffisance du Botswana dans le domaine de la production alimentaire et augmenteront la capacité de production dans les zones à faible pluviosité; ils diminueront sa dépendance à l'égard de l'aide alimentaire, l'un des éléments qui a conditionné la situation de ses approvisionnements durant la récente et longue série de périodes de sécheresse.

19. Tout aussi importante est la nécessité d'appliquer le plus complètement et le plus rapidement possible le plan d'aménagement d'un réseau de commercialisation efficace sous la direction de l'Office de commercialisation agricole du Botswana (BAMB) qui vient d'être créé à cet effet. Il conviendrait de mettre à la disposition de l'Office des ressources suffisantes pour qu'il puisse remplir ses fonctions essentielles, notamment en matière de stabilisation des prix.

20. La mission a en outre recommandé les nouveaux programmes suivants :

- a) Création d'un petit stock de réserve de 6 000 tonnes de céréales pour les situations d'urgence, à répartir dans des endroits stratégiques du pays. Etant donné qu'il est possible de se procurer des céréales en quantités suffisantes et à des prix raisonnables en Afrique du Sud et que l'aide du PAM se poursuivra probablement, la mission a conclu qu'il n'est pas techniquement nécessaire de constituer des réserves plus importantes. Elle a aussi recommandé de constituer à titre de précaution, en plus du stock d'urgence, un "stock de prévoyance" de 2 000 tonnes.
- b) Mise en place d'un dispositif officiel approprié pour le maintien et l'utilisation des stocks de réserve. De l'avis de la mission, ce sont l'Office de commercialisation agricole du Botswana et le PAM qui doivent être les principaux rouages de ce dispositif. Il faudra construire les installations voulues, de dimensions suffisantes. Etant donné que la gestion du stock gouvernemental incombera principalement à l'Office de commercialisation, il importera de lui adjoindre des

1/ La mission se composait d'un expert FAO en matière de commercialisation, d'un spécialiste de l'entreposage et du Conseiller résident du PAM.

services de comptabilisation des coûts, de statistiques et des affaires économiques. Il conviendra en outre de renforcer les mesures de lutte contre les parasites dans les entrepôts.

- c) Création d'un petit Service chargé de rassembler des statistiques fiables et une documentation économique de base, qui renforce et élargisse le nouveau système de prévisions et d'information sur les récoltes, récemment introduit par le Ministère de l'agriculture.
- d) Les coûts initiaux de la constitution de stocks de réserve de céréales se décomposent comme suit : 100 000 Rands pour de nouveaux entrepôts; 415 000 Rands pour les céréales (aux prix courants des céréales - départ Afrique du Sud); 73 000 Rands (compte tenu des intérêts sur les stocks de céréales) ou 40 000 Rands (sans intérêts sur les stocks de céréales) pour les frais annuels d'exploitation.

21. Les secteurs suivants auraient besoin d'une assistance extérieure au Botswana : renforcement de l'Office de commercialisation, qui bénéficie déjà d'un soutien FAO/PNUD, pour le mettre à même de gérer le stock de réserve proposé; aide aux services statistiques et économiques - en vue d'élargir le système existant de prévision des récoltes; création d'un service de comptabilisation des coûts; aide alimentaire sous forme de céréales (8 000 tonnes) pour le stock initial; moyens de financement pour les nouvelles installations d'entreposage.

iii) Philippines 1/

22. Après les inondations catastrophiques et les dommages subis par les récoltes en 1972, qui avaient provoqué des pénuries alimentaires aiguës au cours de la période creuse de 1973, le pays a entrepris un effort intensif en vue de produire suffisamment de riz et de maïs pour répondre à la demande intérieure. A condition que cet effort ne se relâche pas, l'objectif pourrait être atteint en cinq ans. La mission a toutefois conclu que dans l'intervalle, la sécurité alimentaire aux Philippines n'est pas à l'abri des vicissitudes et que l'on fait trop fond sur une politique d'importations réglée sur les circonstances et insuffisamment planifiée.

23. Les principales propositions visant à renforcer la sécurité alimentaire aux Philippines porteront probablement sur les points suivants :

- a) Intensification de la campagne d'expansion de la production axée essentiellement sur trois points : maintien des prix agricoles à des niveaux propres à stimuler la production; efforts soutenus en vue d'agrandir la superficie des rizières irriguées; crédits suffisants mis à la disposition des petits exploitants.
- b) Formulation d'une politique nationale rationnelle de stockage des céréales vivrières à mettre à exécution en cinq ans environ. L'objectif immédiat serait d'améliorer l'organisation des approvisionnements pendant la période creuse grâce à une meilleure planification et à des variations saisonnières de stocks.

1/ La mission, dirigée par un économiste principal de la FAO, comprenait un spécialiste de l'emménagement, un spécialiste de la commercialisation et un spécialiste du traitement du riz; y participaient en outre un économiste, spécialiste des problèmes agro-industriels et un consultant détachés par la Banque africaine de développement, ainsi qu'un économiste détaché par le PAM.

- c) Constitution d'un stock de réserve permanent de 60 000 tonnes, détenu par le Gouvernement, pour remédier éventuellement aux erreurs inévitables d'évaluation, aux retards dans les importations et aux crises alimentaires résultant de calamités naturelles, par exemple de typhons. Le stock serait en grande partie constitué par du paddy, mais il faudrait probablement procéder à des importations supplémentaires pour permettre l'affectation de stocks de paddy à cette réserve permanente. Une estimation des dépenses en capital et des frais d'exploitation est fournie.
- d) Nomination d'un Directeur de la sécurité alimentaire nationale (DNFS) chargé de coordonner et de superviser la planification des approvisionnements alimentaires et de promouvoir la formulation d'initiatives liées à la sécurité alimentaire, qui pourraient être mises à exécution avec un appui extérieur. Le Directeur serait au début secondé par une petite équipe d'experts de l'assistance technique.

24. Le rapport contient une liste de projets possibles, qui dans certains cas appellent une étude plus détaillée. Il s'agit notamment : d'un projet de soutien technique de deux ans pour le Bureau du Directeur proposé de la sécurité alimentaire nationale, qui comprendrait trois spécialistes (ce projet est actuellement en cours de formulation); une aide financière extérieure de 15 à 20 millions de dollars, fournie en majeure partie sous forme de riz, pour constituer la réserve proposée qui pourrait être emmagasinée dans des entrepôts publics existants; il y a en outre aux Philippines d'importantes possibilités d'investissements dans des initiatives nouvelles intéressant la sécurité alimentaire et qui dans certains cas semblent répondre aux conditions voulues pour attirer des moyens de financement internationaux. Il est suggéré de faire entrer parmi les attributions du nouveau Bureau, l'identification de projets déterminés d'investissements et leur préparation aux fins de financement extérieur. Le Gouvernement poursuit activement à l'heure actuelle l'examen des propositions de la mission.

iv) Autres missions

25. Les principales conclusions des autres missions au Bangladesh, en Equateur et en Thaïlande, pourront être communiquées aux délégués intéressés dans le courant de la réunion.

4. PLANS POUR LES ACTIVITES FUTURES

a) Programme des missions

26. Le programme de 1974-75 est donné ci-dessous. Il est maintenant entré dans sa seconde année. Sept missions dans les pays sont prévues en 1975 contre trois en 1974.

<u>1974</u>	<u>1975</u>	
Ethiopie	Bangladesh	Janvier-Février
Botswana	Thaïlande	Février-Mars
Philippines	Equateur	Mars
	Egypte	Avril-Mai
	Haïti 1/	Date à convenir
	Tanzanie 1/	" "
	Nigéria 1/	" "

1/ Sous réserve que des fonds soient disponibles en 1975.

27. De plus, une consultation technique sur les problèmes de sécurité alimentaire dans la zone sahélienne, à laquelle prendront part des experts nationaux en matière d'agriculture et de commercialisation désignés par sept gouvernements, devrait se tenir en septembre-octobre 1975 ^{1/}. Cette consultation se déroulera sous les auspices du Comité permanent inter-Etats (CILSS) et de la FAO, avec la participation du PNUD, de la Banque mondiale, du PAM et de plusieurs programmes d'aide bilatérale. Les pays voisins de l'Afrique de l'Ouest y sont également invités.

28. Le nombre de pays visités durant l'exercice biennal 1976-77 dépendra des ressources dont disposera le Secrétariat et des demandes d'assistance qui seront reçues. Le projet de Programme de travail et budget envisage l'envoi de missions dans 15 à 20 pays. Un certain nombre de ces pays ont déjà demandé l'assistance de la FAO et un premier contact a été pris avec d'autres en vue d'organiser des missions, des études techniques ou des consultations en 1976-77.

29. Pour l'examen des futures priorités, on tiendra pleinement compte des conclusions des études perspectives par pays de la FAO, ainsi que d'autres critères fondamentaux tels que la sensibilité aux catastrophes naturelles et aux mauvaises récoltes, la forte pression de la population et du cheptel sur des ressources en terres limitées et autres facteurs pertinents (voir paragraphe 6 ci-dessus).

30. En ce qui concerne les dix pays étudiés en 1974-75, des projets et une action gouvernementale ultérieures en matière de sécurité alimentaire sont mis au point dans un grand nombre d'entre eux conformément aux suggestions faites par les missions compétentes et ils auront besoin que la FAO leur apporte un soutien technique (conseils techniques, assistance pour l'amélioration des prévisions à court terme sur les récoltes, en matière de commercialisation, etc.) et qu'elle les aide à coordonner ces activités. La situation de la sécurité alimentaire dans chacun des dix pays sera réévaluée dans le courant du prochain exercice biennal.

b) Activités régionales de soutien en matière de sécurité alimentaire

31. Plusieurs activités nouvelles, multinationales et régionales, sont envisagées, la première étant la consultation de 1975 sur la zone sahélienne. On compte bien qu'une action régionale favorisera et facilitera l'action nationale visant à renforcer la sécurité alimentaire; elle devrait aussi permettre à la FAO d'étendre son soutien à un plus grand nombre de pays. Une décentralisation progressive du programme est envisagée à partir de 1976-77.

32. Parmi les initiatives d'assistance régionale en matière de sécurité alimentaire, on peut citer la participation à des projets PNUD de soutien à l'Accord sur la zone andine de libre échange, au Marché Commun d'Amérique centrale et à la Banque latino-américaine de l'alimentation dont la constitution est projetée. En Asie, une étude de faisabilité en vue de l'établissement d'une réserve régionale de produits alimentaires pourrait être effectuée avec le concours de l'ESCAP, encore que l'expérience acquise jusqu'ici ait déjà mis en relief les grandes difficultés d'ordre pratique, politique et financier auxquelles se heurte une mesure de ce genre. Les possibilités d'action régionale en Afrique et au Proche-Orient continueront d'être explorées.

c) Orientation future de l'assistance en matière de sécurité alimentaire

33. L'expérience acquise en 1974/75 confirme le besoin urgent d'améliorer dans beaucoup de pays en développement la planification des approvisionnements alimentaires et les politiques céréalières officielles dans le contexte de la sécurité alimentaire. Une telle planification doit être adaptée aux conditions économiques et sociales propres à chaque pays. Un examen général de la situation alimentaire à l'échelon national est indispensable et devrait porter sur les points suivants : perspectives et fluctuations de la production, évolution des besoins et normes nutritionnelles, rôle des importations, logistique de distribution et d'emmagasiner, réseau de communication, système de prévisions des récoltes, organisation administrative des mesures de contrôle et autres questions connexes.

^{1/} Sous réserve que des fonds soient disponibles en 1975.

34. Dans ce vaste contexte, on centrera l'attention sur un nombre raisonnable d'objectifs clés et de problèmes majeurs de sécurité alimentaire qui varieront selon les pays. A brève échéance, le problème est en général de rationaliser les politiques de stockage et de planifier les approvisionnements alimentaires. Jusqu'ici les missions de la FAO ont en conséquence concentré leur attention sur ces missions. A plus long terme, il faudra s'attacher aux problèmes plus fondamentaux de la production et de la nutrition. On prêtera à ces aspects de la question une attention croissante, encore qu'il soit probable que la majeure partie des avis et de l'assistance techniques fournis dans ces domaines très vastes entrent dans le cadre d'autres programmes de la FAO et d'activités d'autres organismes, notamment de la Banque mondiale (qui se propose d'augmenter notablement les dépenses consacrées à des projets concernant la production alimentaire et agricole) ou des Banques régionales. Le Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement dans les pays en développement aura un rôle de plus en plus important à jouer dans ce secteur.

5. MESURES ULTERIEURES

35. Le programme voudrait répondre à deux grands objectifs : fournir directement des avis aux pays pour la formulation des politiques nationales de stockage et autres mesures connexes dans le cadre d'un "ensemble" compatible avec les objectifs de la sécurité alimentaire mondiale, et aider à identifier les actions et les projets nécessaires pour mettre en oeuvre ces politiques et ces programmes, ainsi que pour mobiliser les ressources extérieures indispensables.

36. Ces deux objectifs supposent une évaluation méthodique de la nature des problèmes de sécurité alimentaire particuliers à chacun des pays en développement les plus sensibles à des pénuries alimentaires aiguës. Ils supposent aussi une évaluation des dispositifs ainsi que des installations et des politiques utilisés pour faire face à ces problèmes. Sur cette base, une assistance et des conseils peuvent être fournis pour formuler des programmes d'action immédiate et des stratégies à plus long terme visant à améliorer la sécurité des approvisionnements en produits alimentaires de base. On aura ainsi un cadre dans lequel il sera possible de s'efforcer de trouver l'assistance technique, financière et alimentaire nécessaire à l'exécution du programme.

37. L'action à entreprendre revêtira les formes suivantes : tout d'abord, les organismes de développement financiers et techniques ainsi que le PAM sont étroitement associés à toutes les phases du programme et ont participé à plusieurs missions. Il se peut que certains projets d'assistance technique proposés soient immédiatement réalisables dans le cadre des programmes internationaux existants. En temps opportun, une autre réunion inter-institutions sera organisée pour faire le bilan de l'expérience acquise et examiner les moyens propres à accélérer le travail de continuation.

38. En second lieu, on a l'intention de solliciter la coopération active d'organisations d'assistance bilatérale et d'autorités nationales, plusieurs d'entre elles ayant expressément manifesté leur intérêt pour le programme lors de la Conférence de la FAO et de la Conférence mondiale de l'alimentation. A cette fin, il est envisagé de communiquer, avec l'agrément du pays en développement intéressé, les recommandations des missions à tous les organismes d'assistance bilatérale et aux gouvernements qui en expriment le désir, en vue d'examiner de quelle façon ils peuvent, dans chaque cas d'espèce, faciliter l'exécution des projets et des programmes préconisés. Si on le juge nécessaire, des réunions officieuses seront organisées pour examiner et clarifier les besoins des programmes nationaux, une fois qu'un certain nombre de rapports seront disponibles.

39. En troisième lieu, il est prévu que la FAO suivra de très près la mise en oeuvre des programmes de sécurité alimentaire, donnera des conseils au sujet de leur fonctionnement et appuiera les projets découlant des recommandations des missions. Le Secrétariat fera aussi office d'intermédiaire auprès des pays donateurs intéressés afin de mobiliser une assistance de plus grande ampleur ou dans des domaines spécialisés. Les divers moyens permettront de prendre des mesures constructives pour donner aux pays en développement la possibilité de participer plus efficacement et plus rationnellement au système de sécurité alimentaire mondiale dans le cadre de l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale.

ANNEXE

PROGRAMME DES MISSIONS DE SECURITE ALIMENTAIRE :

LISTE DES PAYS PRIORITAIRES

ASIE

Bangladesh
Inde
Népal
Pakistan
Philippines
Sri Lanka
Thaïlande

AFRIQUE

Botswana
Tchad
Ethiopie
Nigéria
Sénégal
Tanzanie
Zambie

PROCHE-ORIENT

Afghanistan
Egypte
Irak
Soudan
Tunisie

AMERIQUE LATINE

Argentine
Bolivie
Brésil
Equateur
Guyane
Haïti